



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1179

9 mars 2026

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Objet: **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, 26 juin 2026**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, que la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 26 juin 2026, après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/51](#)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève (voir ci-dessous).

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 3	Vendredi 26 juin 2026	Dimanche 14 juin 2026 à 16 heures UTC	Vendredi 26 juin 2026 à 9 h 30 (heure de Genève)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R23-SG03-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](#))

Un projet de révision de Recommandation est proposé pour adoption par la commission d'études, à sa réunion, conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9.

Conformément au § A 2.6.2.2.1 de la Résolution UIT-R 1-9, le titre et le résumé du projet de Recommandation sont indiqués dans l'Annexe 2.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la commission d'études, seront soumis à ladite commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A 1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-9, l'Annexe 3 de la présente circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A 2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A 2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-9.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée (y compris les Révisions des contributions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion (voir le tableau ci-dessus)*. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-9, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3. Les adresses peuvent être consultées à l'adresse suivante:

<http://itu.int/go/ITU-R/sg3/cvc>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

5 Interprétation

En raison des contraintes financières et de la disponibilité des interprètes, **les États Membres sont priés de confirmer, au plus tard le 9 avril 2026**, si un service d'interprétation est nécessaire en arabe, en chinois ou en espagnol. La nécessité d'un service d'interprétation en français et en russe a déjà été confirmée pour cette réunion.

6 Inscription/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. En outre, il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer aux réunions en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx>.

7 Participation à distance et diffusion sur le web

L'accès aux séances des réunions est réservé aux seuls participants inscrits aux manifestations. Les délégués qui souhaitent participer aux réunions à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances des réunions virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire.

Les **Lignes directrices sur la gestion des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance** sont disponibles [ici](#).

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse: david.botha@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications

(Genève, 26 juin 2026)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu de la réunion de mai/juin 2025 (Document [3/57](#))
- 5** Rapport de la réunion de 2026 du GCR
- 6** Rapports exécutifs des Présidents des groupes de travail
 - 6.1** Groupe de travail 3J
 - 6.2** Groupe de travail 3K
 - 6.3** Groupe de travail 3L
 - 6.4** Groupe de travail 3M
- 7** Examen des Recommandations nouvelles et révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-9, § A2.6.2.2.2 et § A2.6.2.2.2.1)
- 8** Examen des Recommandations nouvelles et révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-9, § A2.6.2.2.3, A2.6.2.3 et A2.6.2.4)
- 9** Examen des Rapports nouveaux et révisés
- 10** Examen des Questions nouvelles et révisées
- 11** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 12** État d'avancement des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions
- 13** Liaison avec d'autres commissions d'études de l'UIT-R, Secteurs de l'UIT et organisations internationales
- 14** Examen d'autres contributions
- 15** Examen du programme de travail futur et du calendrier des réunions
- 16** Divers
- 17** Clôture

Clare ALLEN
Présidente de la Commission d'études 3

Annexe 2

Titres et résumés des projets de Recommandation proposés pour adoption à la réunion de la Commission d'études 3

Groupe de travail 3K

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-1

Document [3/41](#)(Rév.1)

Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles

Ce projet de révision concerne le modèle statistique d'affaiblissement dû à un groupe d'obstacles pour un trajet Terre-espace et pour les services aéronautiques figurant au § 3.3 de l'Annexe 1.

La révision abaisse de 10 GHz à 500 MHz la limite inférieure de la gamme de fréquences utilisée avec la méthode.

Dans la Recommandation UIT-R P.2108-1, la distribution de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles est fonction de l'angle d'élévation et de la fréquence, tandis que la révision proposée, elle est en outre fonction de la hauteur de la station au sol et de la hauteur médiane des groupes d'obstacles.

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 3J

- 1 Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Cartes mondiales numériques des conduits de surface et des conduits élevés (voir l'Annexe 1 du Document [3J/162](#))
- 2 Résumé des propositions de révision de la Recommandation UIT-R P.453 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 3 du Document [3J/162](#))
- 3 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 6 du Document [3J/162](#))
- 4 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676-13 – Affaiblissement dû aux gaz et effets associés (voir l'Annexe 7 du Document [3J/162](#))
- 5 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676-13 – Affaiblissement dû aux gaz et effets associés (voir l'Annexe 8 du Document [3J/162](#))
- 6 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.525-5 – Calcul de l'affaiblissement en espace libre (voir l'Annexe 9 du Document [3J/162](#))
- 7 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.310 – Définitions des termes relatifs à la propagation dans les milieux non ionisés (voir l'Annexe 10 du Document [3J/162](#))
- 8 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1621-2 – Données de propagation requises pour la conception des systèmes Terre vers espace fonctionnant entre 20 et 375 THz (voir l'Annexe 11 du Document [3J/162](#))
- 9 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Effets de la réfraction troposphérique sur la propagation des ondes radioélectriques (voir l'Annexe 12 du Document [3J/162](#)).
- 10 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Effets de la réfraction troposphérique sur la propagation des ondes radioélectriques (voir la Révision 1 de l'Annexe 14 du Document [3J/162](#)).
- 11 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.837-7 – Caractéristiques des précipitations pour la modélisation de la propagation (voir l'Annexe 15 du Document [3J/162](#))
- 12 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.838 – Modèle d'affaiblissement linéique dû à la pluie destiné aux méthodes de prévision (voir l'Annexe 17 du Document [3J/162](#))
- 13 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1853-2 – Synthèse de séries temporelles relatives aux dégradations troposphériques (voir l'Annexe 18 du Document [3J/162](#))
- 14 Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation regroupant les Recommandations UIT-R P.581-3 et UIT-R P.841-7 – Notion de «mois le plus défavorable» et sa conversion des statistiques annuelles (voir l'Annexe 19 du Document [3J/162](#))

- 15 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2146 – Diffusion bistatique à la surface de la mer (voir l'Annexe 23 du Document [3J/162](#))
- 16 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.341-7 – Notion d'affaiblissement de transmission pour les liaisons radioélectriques (voir l'Annexe 25 du Document [3J/162](#))
- 17 Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[LAND_BISTATIC_SCATTER] – Prévion du coefficient de diffusion bistatique à la surface de la Terre (voir l'Annexe 26 du Document [3J/162](#))

Groupe de travail 3K

- 1 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812-7 – Modèle de classification des obstacles (Annexe 1 du Document [3K/186](#))
- 2 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 4 000 MHz (Annexe 2 du Document [3K/186](#))
- 3 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 4 000 MHz (Annexe 3 du Document [3K/186](#))
- 4 Proposition de mise à jour de la Recommandation UIT-R P.1546 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 4 000 MHz (Annexe 4 du Document [3K/186](#))
- 5 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.528-5 – Méthode de prévision de la propagation dans les bandes d'ondes métriques, décimétriques et centimétriques pour le service mobile aéronautique et le service de radionavigation aéronautique (Annexe 5 du Document [3K/186](#))
- 6 Document de travail en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1238 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 300 MHz et 450 GHz (Annexe 7 du Document [3K/186](#))
- 7 Document de travail en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1410 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à large bande fonctionnant entre 3 et 60 GHz (Annexe 8 du Document [3K/186](#))
- 8 Document de travail en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1411 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 300 GHz (Annexe 9 du Document [3K/186](#))

Groupe de travail 3L

- 1 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-14 – Mise à jour des valeurs de L_y et L_z (voir l'Annexe 1 du Document [3L/65](#))
- 2 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-14 – Méthode de prévision de la qualité de fonctionnement des circuits en ondes décimétriques (Annexe 2 du Document [3L/65](#))

- 3 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-8 – Prévion du champ aux fréquences inférieures à 150 kHz environ (voir l'Annexe 4 du Document [3L/65](#))
- 4 Supplément à la Recommandation UIT-R P.531 sur la modélisation des variations de l'occurrence de la scintillation ionosphérique en fonction de la latitude géomagnétique (voir l'Annexe 7 du Document [3L/65](#))
- 5 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.531 – Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de réseaux à satellite et de systèmes à satellites (voir l'Annexe 9 du Document [3L/65](#))
- 6 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372 – Bruit radioélectrique (voir l'Annexe 15 du Document [3L/65](#))

Groupe de travail 3M

- 1 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles de la Recommandation UIT-R P.452-17 – Détermination d'une distance minimale d'obstacles locaux pour l'application de la méthode de Bullington (Annexe 1 du Document [3M/232](#))
 - 2 Considérations relatives à un document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618 – Avant-projets de révision et travaux futurs (Annexe 3 du Document [3M/232](#))
-